

Déclaration liminaire des élus de catégorie A

CAP DÉTACHEMENT DANS L'EMPLOI D'INSPECTEUR SPÉCIALISÉ 2018



Monsieur le Président,

← Concernant plus précisément l'ordre du jour de cette CAPN,

Le dispositif de détachement dans l'emploi d'inspecteur spécialisé n'est toujours pas satisfaisant car insuffisant et discriminatoire. Une fois encore, bon nombre d'inspecteurs sont écartés de cette nomination alors qu'ils participent activement au contrôle fiscal. Non seulement, ce dispositif met en place une rémunération différente pour la fonction mais, en plus, il ne traite pas de la même manière tous les vérificateurs du territoire. Au demeurant, pour les inspecteurs relevant des missions d'expertise des comptes publics, aucun critère géographique n'est requis.

La CGT tient ici à nouveau à réaffirmer le niveau d'expertise non reconnu des agents travaillant en PCE en matière de contrôle externe qui est le deuxième cœur de métier après la programmation. Cette non reconnaissance conduit à une dévalorisation de la prise en compte du potentiel professionnel et opérationnel de ces agents. Pourtant, force est de constater que les contrôles externes effectués par ces agents sont indispensables aux directions pour boucler leurs sacro-saintes statistiques. La pression sur les services ICE et PCE va grandissante en ce qui concerne les opérations de contrôle externe, non seulement sur le nombre d'affaires rendues, mais aussi sur les délais et, plus grave, sur les rendements financiers. Beaucoup de PCE en viennent à mener des affaires complexes de niveau brigade alors qu'au départ, ils ne devaient mener que des affaires légères, notamment en terme de procédure. Le nombre de points d'impact aggrave le phénomène par l'accroissement impressionnant du nombre de fiche de programmation à rendre. Jusque quand ces services en net sous effectifs pourront-ils tenir ? Leur suppression ?

A travers ce statut d'emploi d'Inspecteur Spécialisé, l'administration tente de répondre aux revendications de la catégorie A par des logiques de statut particulier d'emplois. Elle mélange plusieurs critères (géographiques, expertise...) qui ne font que compliquer la vision des collègues sur ce dispositif et augmenter le sentiment d'arbitraire.

Encore une fois, pour la CGT, l'instauration de carrière d'inspecteur à deux vitesses, l'élargissement du champ des statuts d'emplois, ne répondent en rien aux revendications des personnels de catégorie A. Il faut prendre en compte l'évolution des qualifications, des missions et de leurs conditions d'exercice dans les carrières des personnels.

← La CAP en quelques chiffres :

112 inspecteurs ont fait acte de candidature (168 l'année dernière, 162 en 2016, 207 en 2015) dont 98 au titre d'emplois relevant des missions de contrôle fiscal (153 l'année dernière) et 14 au titre d'emplois relevant des missions d'expertise des comptes publics (15 l'année dernière). La CGT s'étonne que, encore cette année, tous les agents remplissant les conditions n'aient pas été sélectionnés. En effet, il y a, outre les deux candidatures irrecevables (5 en 2017, 8 en 2016), 1 avis défavorable (5 en 2017 et 3 en 2016).

Ainsi, les nominations à l'emploi d'inspecteur spécialisé constituent un abondement indemnitaire propre à la RIF et propre à certains postes intégrant une notion d'expertise subjective et contestable ; bref, il s'agit d'un pis aller qui ne palliera pas les réformes continues des services, la pression hiérarchique permanente, la baisse du pouvoir d'achat, l'aggravation des conditions de vie et de travail.

Montreuil, le 11/04/2018

Syndicat national

CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63



En tout état de cause, la CGT continue à exiger une véritable réforme du statut d'emploi « IS » dans le cadre d'une réforme complète de la grille indiciaire et de la carrière du cadre A, notamment dans le contexte de la suppression de toutes les trésoreries C4 qui pouvaient constituer une perspective de carrière possible pour les inspecteurs.

SUR LA POLITIQUE GÉNÉRALE

Pour commencer, une petite nouvelle des Etats-Unis, face à l'explosion du nombre de personnes qui vivent dans leur voiture faute de pouvoir payer un loyer, les villes de Californie ont trouvé une solution : l'aménagement de parkings.

Comme quoi on peut se réjouir de l'ultra libéralisme qui trouve toujours des solutions pour aider les personnes en difficulté.

Après la réduction des droits des travailleurs avec la réforme du code du travail et les réformes au bénéfice des plus riches, le gouvernement s'attaque maintenant aux services publics et notamment à toute la fonction publique.

Le gouvernement poursuit sa politique de régression sociale. Il continue notamment à supprimer des milliers de postes dans la fonction publique, à privatiser les entreprises publiques, à mépriser les salariés et les retraités, par l'abaissement généralisé de leurs garanties sociales, de leur pouvoir d'achat et de leurs pensions.

En même temps, il multiplie les milliards d'euros de cadeaux aux actionnaires. Il montre ainsi son véritable visage en étant au seul service de la rémunération des dividendes et des plus riches.

En parallèle au dépeçage de la SNCF et du statut des cheminots, le gouvernement s'en prend, frontalement au statut des fonctionnaires, aux missions qu'ils exercent, et annoncent 120 000 suppressions d'emplois.

Avec CAP 2022 nous savons à quoi nous en tenir pour la fonction publique : c'est bien à sa destruction, avec la volonté affichée de transférer des missions, de les externaliser ou de les abandonner. Toutes les annonces gouvernementales convergent vers un même objectif : en finir avec le Statut Général et les statuts particuliers pour les remplacer par des contrats de droit privé.

Toutes les mesures annoncées vont dans ce sens : un plan de Départ Volontaire qui n'est qu'un plan social déguisé, un recours massif aux contractuels et au recrutement sans concours. Il s'agit de s'engager dans une même stratégie qu'à la Poste ou à France Télécom, qui permet de diviser statutairement les collègues et d'appuyer encore plus fort sur l'accélérateur de la « réforme ».

Le gouvernement voudrait également faire passer la gestion des Ressources Humaines sous la responsabilité des préfets. C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre le projet de « réforme » des mutations qui n'a pas d'autre but que d'accélérer les restructurations en favorisant la mobilité forcée.

Dans notre ministère, dans sa volonté de démanteler la

DGFIP, le gouvernement tente d'avancer vite et fort, avec en corollaire l'explosion de nos missions, puisqu'il annonce des évolutions importantes sans qu'aucune limite ne soit aujourd'hui posée : fin de la séparation ordonnateur/comptable, refonte du réseau du recouvrement, fusions pour les SIP, les SPF, et les SIE, avec l'objectif d'un SIP et d'un SIE par département et le transfert de la mission publicité foncière aux notaires, refonte du Contrôle fiscal, démantèlement des directions départementales et organisation en pôles régionaux ou interrégionaux. M. Parent, le 9 mars dernier, a même parlé de la transformation de la DGFIP en agence! La DGFIP, Administration régaliennne à réseau déconcentré, est clairement en danger!

Les abandons de missions ont commencé : partenariats avec la poste, externalisations (courrier et appels téléphoniques pour le prélèvement à la source). Pire, la sous-traitance d'une mission de l'IGN –Institut Géographique National- à une société dont le capital est détenu par d'anciens hauts fonctionnaires de Bercy va se traduire par un transfert de données foncières de grande valeur à cette société, quid de la déontologie dont on rebat les oreilles aux petits agents de la DGFIP.

Dans un pays où la fraude fiscale est estimée entre 60 et 80 milliards d'euros par an, les gouvernements successifs depuis plus de 10 ans ont décidé d'affaiblir chaque année l'administration qui a en charge la collecte et le contrôle de l'argent public.

Les agents de la DGFIP ont pris conscience de la destruction de leur administration et s'en inquiètent, d'autant qu'ils font parti des principaux visés. Ainsi, près de 40% des agents de la DGFIP étaient en grève le jeudi 22 mars 2018.

Le ministre de l'action publique et notre Directeur Général se doivent d'entendre les agents et de répondre à leurs revendications.

Il faut en finir avec le pseudo dialogue social où tout est déjà acté avant l'ouverture du moindre groupe de travail.

De plus, nous demandons l'appel de l'intégralité des listes complémentaires aux concours d'agent, de contrôleur et d'inspecteur pour pourvoir aux besoins de fonctionnement des services.

Enfin en question diverse, nous vous demandons aussi une explication complémentaire devant la CAP sur le cas du déménagement de 4 agents du PNSR du 93 à Paris 20ème arrondissement sans changement de leur affectation nationale et locale.

En fait, nous ne comprenons pas bien la notion de déménagement de bureau dans une autre direction que celle d'affectation nationale et ce hors de tout dialogue paritaire.

